



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Notre-Dame-du-Bon-Conseil, mardi 16 décembre 2025, 19h00.**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

**Sont présents les conseillers suivants :**

François Lupien, conseiller poste #1

Pierre Côté, conseiller poste #2

Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3

Éric Allard, conseiller poste #4

Josiane Leblanc-Danis, conseillère poste #5

Karina Poudrier, conseiller poste #6

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

---

### **OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE ;**

Le maire constate le quorum à 19h00 et déclare la session ouverte.

---

**2025.172**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Considérant que chacun des membres du conseil ont reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire portant sur le budget ;

Considérant l'ordre du jour :

**Ordre du jour  
Spécial budget**

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption du budget, exercice financier se terminant le 31 décembre 2026
3. Avis de motion règlement # 496-2025 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026.
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLERES**

---

#### **2. ADOPTION DU BUDGET, EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026 ;**

**2025.173**

Considérant l'étude que les élus ont fait du budget ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le budget totalisant des revenus, affectation et dépenses de 2 346 166\$

REVENUS 2026	
<b>Fonctionnement</b>	
Taxes générales sur valeur foncière	1 418 838\$
Taxes sur une autre base	178 813\$
Paiement tenant lieu de taxes	86 225\$
Transfert	403 460\$
Services rendus	14 664\$
Imposition de droits	66 200\$
Amendes et pénalités	1 755\$
Intérêts	37 000\$
Autres Revenus	1 500\$
<b>Affectation</b>	
Surplus accumulé affecté	137 707\$
<b>TOTAL :</b>	<b>2 346 166\$</b>
DÉPENSES 2026	
Administration générale	480 194\$
Assurance, entretien hôtel de ville, photocopieurs, électricité salaires élus et admin, fournitures de bureau, avocat, abonnement, QP MRC...	
Sécurité publique	361 630\$
Sûreté du Québec, incendie, pompiers, SPAD, SIUCQ	
Transport	1 004 837\$
Entretien chemin, fauchage, rapiéçage, ponceau, bouche fissure, enlèvement de la neige gaz garage, électricité, éclairage, formation, assurance, salaires, entretien camion, CN ...	
Hygiène du milieu	194 752\$
Collecte Régie, plan d'action PGMR, vidanges fosse septique, éco centre, cours d'eau ...	
Aménagement, urbanisme et développement	69 394\$
Matrice graphique, urbanisme, salaires, QP MRC...	
Loisirs & culture	154 040\$
Entente loisirs village NDBC, Entente Drummondville, bibliothèque, piste cyclable, parc école,	
Frais de financement	7 119\$
Remboursement capital & fond roul.	12 200\$
Immobilisation	12 000\$
Dépenses a pourvoir - fonds incendie	50 000\$
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>2 346 166\$</b>

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2025 FIXANT LES TAUX DE TAXES DE L'EXERCICE 2026 :**

**2025.174**

Avis de motion est donné par Josiane Leblanc-Danis qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement #496-2025 afin de déterminer les taux pour l'année 2026, avec dispense de lecture.

La maire présente le projet de règlement et explique son contenu globalement.

### **PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION 496-2025 FIXANT LES TAUX DE TAXES DE L'EXERCICE 2026:**

#### **Article 1 – GÉNÉRALITÉS**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 – TAUX DES TAXES**

Les taux des taxes et les compensations pour l'exercice financier 2026 sont établis ainsi :

##### **2.1 TAXE SUR LA BASE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ;**

##### **2.1.1 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (RÉSIDENTIELLE, FORESTERIE ET AGRICOLE) ;**

Le taux de taxe foncière générale pour l'exercice financier 2026 sera de 0.38\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

##### **2.1.2 TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – CAMION INCENDIE ET UNE PARTIE DES DÉPENSES INCENDIE (RÉSIDENTIELLE, FORESTERIE ET AGRICOLE);**

Le taux de taxe foncière spéciale –règlement d'emprunt – camion incendie et une partie des dépenses incendie pour l'exercice financier 2026 sera de 0.02\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

##### **2.2 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (RÉSIDENTIELLE) ;**

Pour le service des matières résiduelle et compostage, pour l'exercice financier 2026 tout propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, le taux s'établit comme suit :

Unité résidentielle : 167.50\$ par logement (1 bac noir, et bacs bruns)  
Unité chalet : ½ unité

Autre unité 167.50\$ l'unité  
2<sup>e</sup> bac noir et suivant : 1 unité

Commerce : 2 unités (2 bacs)  
Industrie : 3 unités (3 bacs)



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Si un bac noir est ajouté durant l'année il sera facturé au prorata du nombre de mois utilisé incluant le mois de la demande peut importe la date de la demande.

Les commerces et industries ayant des conteneurs seront taxés selon le nombre d'unités suivants :

<b>Quantité</b>	<b>Déchets</b>
2 verges	7 unités
4 verges	9 unités
5 verges	10 unités
6 verges	11 unités
8 verges	13 unités

Si au moment de la taxation, le nombre de bacs réels est inconnu aux fins de cette tarification, cette compensation pourra être ajustée pour chaque immeuble.

### **2.3 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (AGRICOLE) ;**

Les fermes ayant des conteneurs seront taxées selon le nombre d'unités suivants :

1 unité ; 167.50\$

<b>Quantité</b>	<b>Déchets</b>
2 verges	7 unités
4 verges	9 unités
5 verges	10 unités
6 verges	11 unités
8 verges	13 unités

### **2.4 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES;**

Les coûts pour les matières recyclables sont maintenant assumés par eco-entreprise Québec.

### **2.5 TAXE POUR LA COMPENSATION POUR L'EAU ET ÉGOUT DU VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (RÉSIDENTIELLE);**

La taxe pour la compensation pour l'eau et l'égout du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour l'exercice financier 2026 sera 1.73 fois le coût de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui nous fournit le service d'eau et d'égout pour les adresses desservies selon l'entente inter municipale. Le coût réel chargé par le village sera refacturé aux citoyens.

### **2.6 TAXE - COMPENSATION POUR SERVICE DE VIDANGE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENTIELLE) ;**

Les résidences seront vidangées une fois aux deux ans.  
Immeubles résidentiels : 96.00\$

Les chalets seront vidangés une fois aux quatre ans.  
Chalets (saisonniers) 48.00\$

Si l'entrepreneur doit retourner à une adresse par négligence du propriétaire un montant de 20\$ sera facturé par visite.

### **2.7 TAXE SPÉCIALE – COURS D'EAU (AGRICOLE, FORESTERIE) ;**

La taxe pour compensation du nettoyage du cours d'eau sera facturée aux propriétaires touchés aux mètres linéaires selon le coût réel des travaux et frais facturés par la MRC Drummond.

### **2.8 COMPENSATION - ENTENTE LOISIRS VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON- CONSEIL (RÉSIDENTIELLE) ;**



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Une taxe de 65\$ par logement sera facturée pour 2026 afin de pourvoir à une partie de la dépense engendrée par l'entente des loisirs avec le Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut être fait ce versement est le 30<sup>e</sup> jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1<sup>er</sup> versement : 30 jour suivant l'expédition du compte.

2<sup>e</sup> versement : 5 mai 2026

3<sup>e</sup> versement : 7 juillet 2026

4<sup>e</sup> versement : 8 septembre 2026

#### Taxation complémentaire

Pour une taxation complémentaire et droit de mutation, le compte doit être payé en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$.

La date ultime où peut être fait ce versement est le 30<sup>e</sup> jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1<sup>er</sup> versement : 30 jours suivant l'expédition du compte.

2<sup>e</sup> versement : 60 jours suivant le premier versement.

3<sup>e</sup> versement : 60 jours suivants le deuxième versement.

4<sup>e</sup> versement : 60 jours suivants le troisième versement.

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé ou un jour férié, la date est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

### ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Cependant lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et porte intérêt à ce taux.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la municipalité.



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### ARTICLE 5 – LICENCE CHIENS ;

La SPAD facture directement au propriétaire une licence par chien pour un maximum de 3 chiens, conformément règlement sur les animaux.

Pour un chenil, élevage, pension pour chien ou usage similaire ayant reçu préalablement l'attestation de la municipalité et de la fourrière municipale un montant maximum de 60\$, équivalent de 3 chiens, est applicable.

### ARTICLE 6 – TARIFS POUR BIENS ET SERVICES DIVERS ;

Pour les fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2026, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service, le paiement du tarif suivant :

Épinglette de la municipalité

Au comptoir 16.00\$

Par la poste 25.00\$

Photocopie (noir et blanc) 0.35\$/ page

Photocopie (couleur) 1.00\$ /page

Album souvenir 5.00\$

Tous les autres articles seront facturés au prix coûtant.

### ARTICLE 7 – BACS ;

Un citoyen désirant se procurer un nouveau bac ou un bac supplémentaire.

Bac à ordure 360 litres 90.00\$

Bac à compost 360 litres gratuit

### ARTICLE 8 – REMPLACEMENT DES BACS ENDOMMAGÉS OU PIÈCES DE REPLACEMENTS (POLITIQUE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES) ;

Les remplacements de bacs endommagés ou pièces de remplacements se feront gratuitement conformément à la politique de remplacement que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles a adopté. Lorsque les fonds seront épuisés, les pièces et bacs seront facturés au prix coûtant.

---

#### 4. ADOPTION PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION:

2025.175

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter le plan triennal.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

#### PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (2026, 2027 et 2028)

Travaux	2026	2027	2028
<b>13<sup>e</sup> rang de Wendover</b>			
Pavage, accotement et broyage forestier	200 000\$		

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

<b>9<sup>e</sup> Rang de Simpson</b>			
Ponceaux (2)		<b>231 000\$</b>	
Pavage et accotement		<b>450 000\$</b>	
<b>Rang de la rivière</b>			
Ponceau			<b>182 000\$</b>
Pavage et accotement			<b>495 000\$</b>
Glissière de sécurité			<b>5 000\$</b>
<b>10<sup>e</sup> Rang de Wendover</b>			
Ponceau	<b>112 500\$</b>		
Glissière de sécurité (courbe)	<b>61 500\$</b>		
<b>Chemins Quatre-Saisons – des Serres</b>			
Bouche-fissures	<b>20 000\$</b>		
<b>Autres</b>			
Budget global études	<b>80 000\$</b>		
<b>Total :</b>	<b>474 000\$</b>	<b>681 000\$</b>	<b>682 000\$</b>

---

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question est accordée aux gens et doivent être en rapport avec le budget 2026.

---

---

### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2025.176

L'ordre du jour étant épuisé, en conséquence, la levée de l'assemblée est proposée par Josiane Leblanc-Danis à 20h05.

---

Stéphane Dionne, maire

---

Valérie Aubin, dma - directrice générale / greffière-trésorière

---

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DE LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière

